



**SNUipp-FSU 37**

**A Saint Avertin le 7 septembre 2021**

Paul Agard  
Secrétaire Départemental  
à  
Monsieur le Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : ***promotions au grade de professeur des écoles de classe exceptionnelle au titre de la campagne 2021.***

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

La publication des résultats des promotions à la classe exceptionnelle en date du 31 août 2021 nous amène à vous solliciter sur plusieurs points :

1) Nous ne comprenons pas la réponse de vos services qui indiquent que « *Conformément aux lignes de gestion académiques, seule l'appréciation littérale est communiquée aux agents.* » .

En effet les lignes directrices de gestion académiques n'indiquent pas cela.

Au contraire, en page 18 dans le point II « *les procédures de promotion et de valorisation des parcours visent à garantir un traitement équitable des personnels* », dans le point II1 qui définit les critères communs, il est clairement indiqué que le portail i-prof permet aux personnels de « *prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations du recteur/IA-DASEN les concernant* ». Ce paragraphe II1 vient avant le II2 qui indique les procédures de promotions pour la classe normale, la hors classe et la classe exceptionnelle.

Nous vous demandons d'informer les collègues de l'avis de M le DASEN .

L'absence de cet avis ne permet pas au collègue de connaître son barème et ainsi de savoir si c'est l'appréciation littérale de son IEN ou l'avis final du DASEN qui bloque sa promotion. Cette situation entraîne une incertitude sur ses missions et sur la possibilité de « *valoriser son parcours professionnel* ». Plusieurs collègues sont non-promus depuis 1, 2 ou 3 ans. Ils ont besoin, afin de poursuivre sereinement leurs missions, de connaître les raisons de ce blocage.

2° Nous souhaitons connaître le nombre de promouvables et de promus dans les 2 viviers ainsi que les rapports hommes/femmes et les barèmes des derniers promus.

En vous priant de croire, M. le DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

*Paul Agard*